

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE TARN-ET-GARONNE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Tarn-et-Garonne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

- 920 dossiers de surendettement ont été déposés en 2015, en très légère hausse de 0.5 % par rapport à 2014 (915 dépôts).
- La proportion de redépôts s'élève à 37% (38 % en 2014). Elle s'élève à 5 % pour les redépôts suite à une suspension d'exigibilité. Pour mémoire, avant la mise en place de la nouvelle loi bancaire, les suspensions d'exigibilité (plan d'attente pour vente d'un bien immobilier ou retour à l'emploi) étaient suivies d'un réexamen non comptabilisé.

Recevabilité et orientation

- 761 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou par le juge (885 en 2014) soit une baisse de 9 %.
- 159 dossiers (16 %) ont été clôturés avant orientation ou jugés irrecevables (86 en 2014), proportion plus importante qu'aux échelons régionaux et nationaux (11 %).
- 24 % des dossiers ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel (28 % en 2014), proportion plus faible que les niveaux régionaux (34 %) et nationaux (32 %).
- 55 % des dossiers ont bénéficié d'une procédure de réaménagement des dettes (contre 57 % en 2014).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

- Diminution sensible du nombre de dossiers bénéficiant d'un plan amiable (13 % contre 19% en 2014) et augmentation marquée des mesures imposées ou recommandées (42 % contre 38 % en 2014) sous l'effet de l'application de la nouvelle loi bancaire.

Mesures pérennes et mesures provisoires

- 68 % des dossiers bénéficient de solutions pérennes, proportion quasiment stable par rapport à 2014 (69 %) mais légèrement plus faible qu'aux échelons régionaux (77 %) et nationaux (77%).
- Pour rappel, les mesures provisoires (suspension d'exigibilité des créances, en général pour 24 mois) ne sont utilisées que dans le but de favoriser la réalisation d'un bien immobilier ou lorsque le débiteur insolvable n'est pas dans une situation irrémédiablement compromise.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	-1 rencontre entre le nouveau juge de l'exécution et les commissaires sous l'égide du secrétariat. -1 rencontre entre le nouveau juge de l'exécution et le secrétariat pour une présentation de la dématérialisation des courriers.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	3	Participation d'un commissaire délégué pour représenter la Commission de surendettement
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	Nombre de réunions : 3 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 52	Procédure de surendettement, fichiers, droit au compte
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2	Procédures, typologie, fichiers, droit au compte
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	néant	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	néant	

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de la première concertation visait à faire rencontrer le nouveau magistrat en charge du surendettement en Tarn-et-Garonne avec les commissaires pour aborder certains points de la procédure (PRP, irrecevabilité).

L'objectif de la deuxième concertation visait à faire découvrir au juge et à lui expliquer le fonctionnement de la dématérialisation des courriers, applicable dès le 04/01/2016.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

La Commission de surendettement est régulièrement interrogée par les services de la Préfecture traitant des procédures d'expulsion : 3 réunions en 2015

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement (éligibilité, dettes RSI...)

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Croissance des redépôts après PRP (risque de redépôts à répétition)
- Biens immobiliers non vendus à l'issue des 24 mois de moratoire (état du marché)
- PRP avec LJ : temps de traitement judiciaire pouvant excéder 2 ans (délai supérieur à la durée de suspension des poursuites)

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Comptables publics : encore quelques saisies par ATD après recevabilité du dossier, toutefois amélioration certaine depuis la réunion du 06/10/15, entre la DDFIP et la Banque de France.
- Trésor public : la concomitance entre l'exigibilité de nouvelles impositions et l'élaboration d'un plan de surendettement peut souvent mettre en difficulté les négociations
- Créanciers : les difficultés à trouver le bon interlocuteur (en cas de cession de créances notamment) sont croissantes.

Date : 11 février 2016



Président de la Commission



Secrétaire de la Commission

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2015 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	31 398,05	684	3314	84,15%	45 903,58	89,88%	4,85
Dont Dettes financières immobilières	18 480,26	166	379	49,53%	111 326,86	21,81%	2,28
Dont Dettes financières consommation	12 300,44	618	2351	32,97%	19 903,62	81,21%	3,80
Dont Autres dettes financières	617,35	453	584	1,65%	1 362,81	59,53%	1,29
Dettes de charges courantes	3 494,38	650	2622	9,37%	5 375,97	85,41%	4,03
Autres dettes	2 418,37	464	1076	6,48%	5 212,01	60,97%	2,32
Endettement global	37 310,81	761	7012	100,00%	49 028,66	100,00%	9,21

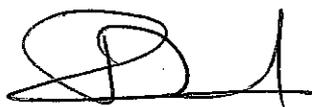
Année 2015 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	270 395,68	7315	34814	77,08%	36 964,55	89,10%	4,76
Dont Dettes financières immobilières	128 648,34	1235	2661	36,67%	104 168,70	15,04%	2,15
Dont Dettes financières consommation	135 383,41	6671	26449	38,59%	20 294,32	81,25%	3,96
Dont Autres dettes financières	6 363,93	4404	5704	1,81%	1 445,03	53,64%	1,30
Dettes de charges courantes	36 521,72	6760	28528	10,41%	5 402,62	82,34%	4,22
Autres dettes	43 888,60	4938	11771	12,51%	8 887,93	60,15%	2,38
Endettement global	350 806,01	8210	75113	100,00%	42 729,11	100,00%	9,15

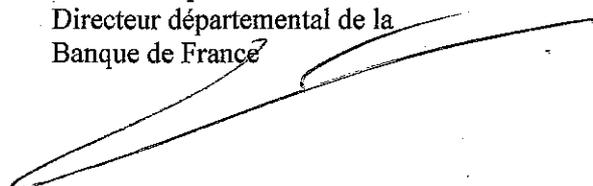
Le Président,

Le Secrétaire,

M. Pierre BESNARD
Préfet de Tarn-et-Garonne



M. Dominique MARTINET
Directeur départemental de la
Banque de France



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2015³

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	920	915	0,5%
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	154	-	-
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	37,29%	37,97%	-
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	4,55%	6,30%	-
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	835	918	-9,0%
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	761	885	-14,0%
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	143	-	-
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49,67%	-	-
Dossiers irrecevables (A)	83	40	107,5%
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	772	898	-14,0%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	236	291	-18,9%
- vers une procédure de réaménagement de dettes	536	607	-11,7%
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	229	288	-20,5%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	219	278	-21,2%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	10	10	0,0%
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	551	588	-6,3%
- Plans conventionnels conclus	130	197	-34,0%
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois d'avril à décembre)	62	77	-
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	15	24	-
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	421	391	7,7%
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	264	213	23,9%
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	183	181	1,1%
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	133	116	14,7%
Autres sorties (E)	10	4	150,0%
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1006	1036	-2,9%
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	7	6	16,7%
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	334	294	13,6%

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	15,81%	10,89%	11,49%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	23,46%	34,45%	31,60%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12,92%	13,90%	11,38%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	15,61%	11,97%	12,53%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	26,24%	24,84%	28,71%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	5,96%	3,95%	4,29%
Taux de solutions pérennes	67,82%	76,95%	76,85%